



COLLEGE PANCHON - ARSAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 26 NOVEMBRE 2015

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le 26 novembre 2015 sous la présidence de Mme Aguirre Leroy, Principale. La séance a été ouverte à 17h35, le quorum étant atteint (21 membres présents).

Etaient présents :

Mme Aguirre Leroy, Principale - Mme Eldin, Principale Adjointe - Mme Villeneuve, Gestionnaire - M. Verfaillie, C. P. E. - Mme Sallebert, représentante de la mairie d'Arsac - Mme Savin, personne qualifiée désignée par le Conseil Départemental - Mme Goyon, représentante enseignante - Mme Mention, représentante enseignante titulaire - Mme Arnaud, représentante enseignante titulaire - Mme Bunaux, représentante enseignante titulaire - Mme Videau, représentante enseignante titulaire - Mle Gaurat, représentante élèves titulaire - Mle Prévost, représentante élèves titulaire - Mle Ruet, représentante élèves suppléante - Mme Mauricio, représentante IATOSS titulaire - Mme Pernègre, représentante IATOSS titulaire - Mme Chassignoux, représentante IATOSS titulaire - Mme Deslandes, parent d'élève titulaire - Mme Lépinay, parent d'élève titulaire - Mme Dumaine-Labbadie, parent d'élève titulaire - Mme Droz-Perroteau, parent d'élève suppléante - Mme Marchand Séverine, parent d'élève titulaire.

Etaient excusés :

M. Songy, représentant de la mairie d'Arsac - M. Montminoux, personnalité qualifiée désigné par la DSDEN - Mme Guillon, représentante enseignante titulaire - M. Chaballier, représentant élèves titulaire -

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chassignoux, aidée dans sa tâche par Mme Deslandes, représentante de parents d'élèves et de Mle Gaurat, représentante élèves titulaire.

Commenté [B1]: M. Chaballier ne fait pas partie des représentants au CA, mais des représentants pour les conseils de classe de la 4^{ème} C !

1) Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 13 octobre 2015

Mme Aguirre Leroy demande à l'assemblée s'il y a des commentaires à formuler ou des choses à ajouter.

Mme Deslandes fait remarquer que dans le passage où est évoquée la mise à jour du cahier de texte numérique en page 8 du PV, il est noté que seul 6 enseignants sur 43 l'ont fait à ce jour. Or, il convient de noter que 6 enseignants sur 43 ne l'ont pas fait à ce jour.

Mme Goyon indique qu'en page 4 du PV où il est question des activités de l'AS, il est mentionné l'activité tennis de table : cette activité a été remplacée cette année scolaire par du volley-ball.

De même, les horaires pour les élèves non nageurs à la piscine de Blanquefort se dérouleront de 14h30 à 16h30.

Mme Goyon demande à Mme Aguirre Leroy que soit notifié dans chaque PV, le nom du secrétaire adjoint de séance.

- VOTE : pour à l'unanimité. (21 présents)

Mme Sallebert arrive à 17h38.

2) GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE :

Budget 2015 - DBM :

Mme Villeneuve fait état des subventions complémentaires allouées à l'établissement depuis septembre dernier : une dotation du Conseil Départemental pour « collège au cinéma », la maintenance de la chaufferie, une Dotation Spéciale de Maintenance et une subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

De plus, le département de la Gironde a notifié au collège une subvention complémentaire de DGF, il est proposé que ce complément de dotation de fonctionnement est d'un montant de 5000 €

Elle précise que cette subvention permettra de rééquilibrer un service Restauration et Hébergement ayant toujours un fonds de réserves extrêmement bas (un peu plus de 3000.00 € environ).

Mme Goyon souligne par rapport à la maintenance le mauvais état des blocs néons avec deux néons qui ne fonctionnent plus en salle 10 où en soirée les élèves doivent travailler avec une lumière insuffisante, ce qui est problématique en cette période hivernale. Elle demande si une ligne budgétaire est prévue à cet effet. Mme Villeneuve indique que les blocs néons datent de la création du collège et qu'il est prévu de les remplacer petit à petit. Mme Aguirre Leroy précise qu'un courrier en

Commenté [B2]: ...deux néons ne fonctionnent pas, obligeant les élèves à travailler avec une lumière insuffisante lorsqu'il fait sombre dehors, ce qui est problématique en cette période hivernale.

ce sens a été adressé au Conseil Départemental de la Gironde il y a un an suite lors de la commission de sécurité. Le collège n'a pas de réponse à ce jour. M. Arlaud, intervenant du Conseil Départemental pour notre établissement, dit que notre requête est en cours d'examen. Mme Villeneuve indique que s'il s'agit de néons défectueux ils sont remplacés au fur et à mesure car leur coût n'est pas excessif. Elle précise que des réparations ont été effectuées récemment au CDI.

DBM pour vote : VOTE : pour à l'unanimité. (22 présents)

Financement de séjour scolaire : Chambon - séjour association sportive :

Mme Villeneuve informe l'assemblée que le séjour au Chambon se déroulera du 7 au 10 juin 2016. 50 élèves et 5 accompagnateurs devraient participer à ce séjour. La participation des familles s'élève à 163.00 € (contre 171.00 € en juin 2015). Elle précise qu'il reste à affiner la ligne transport.

Le foyer socio-éducatif prévoit un don de 750.00 € pour les familles, soit 15 € par élève. Mme Villeneuve précise que le foyer socio-éducatif du collège souhaite participer à hauteur de 20 € par élève pour les familles qui cotisent au FSE, et de 15 € par élève pour les familles qui ne cotisent pas.

L'association sportive du collège d'Arsac fait un don de 600.00 € pour les familles, soit 1.30 € par élève et de 535.00 € pour les accompagnateurs.

Les familles ayant jusqu'au vendredi 27 novembre pour répondre, le prochain budget sera affiné lors du prochain CA. La participation des familles pourra être modifiée.

Mme Eldin demande à Mme Goyon comment seront financées les aides pour les familles dont les enfants souhaitent faire le voyage et ont des difficultés financières. Mme Goyon répond que ces familles peuvent faire appel à la commission fonds social. Mme Villeneuve précise que la commission fonds social peut aider ces familles à hauteur de 50 % maximum du prix du séjour.

Mme Eldin rétorque que cela fait peser sur le fonds social une charge que l'établissement avait dit ne plus vouloir supporter et demande si l'association sportive peut faire un effort supplémentaire pour ces élèves. Mme Goyon répond qu'à l'heure actuelle elle ne connaît pas le nombre de familles qui auront des difficultés financières pour financer le séjour au Chambon.

Mme Droz-Perroteau intervient en indiquant que ce séjour est proposé aux élèves de 4° et de 5° de l'association sportive. Elle souhaiterait savoir, dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscrits, si ce séjour serait ouvert aux élèves des autres niveaux de classe inscrits à l'UNSS. Mme Goyon répond que l'association sportive compte 121 adhérents et qu'il faut attendre la réponse des familles pour prendre une décision.

M. Verfaillie demande si en cas de désistement de dernière minute de familles cela aurait une répercussion sur le coût du séjour. Mme Villeneuve répond qu'un

Commenté [B3]: Espace en trop qui gêne un peu la bonne compréhension du chiffre...

Commenté [B4]: Pourquoi ne pas mettre € comme partout ailleurs ?

désistement de dernière minute peut seulement être accepté en cas de blessure ou de raison majeure. Auquel cas, la famille serait remboursée et le collègue chercherait un autre élève pour le séjour.

M. Verfaille pense que le Conseil d'Administration devrait entériner cette décision. Mme Aguirre Leroy souhaite d'abord faire le point sur le nombre d'élèves inscrits au séjour.

VOTE : pour : 21 - abstention : 1

Budget 2016 :

Mme Aguirre Leroy fait lecture à l'assemblée du rapport du chef d'établissement relatif au budget 2016.

Mme Goyon fait remarquer que les frais de l'établissement augmentent, mais que les subventions diminuent. Mme Villeneuve et Mme Aguirre Leroy précisent que les économies qui seront réalisées avec la convention passée avec EDF ne sont pas répercutées en totalité. Le collège peut espérer une économie de 12 % sur les factures d'EDF.

Mme Mention demande s'il serait possible de couper l'arrivée d'eau en salle 6 car les élèves jouent avec.

Mme Villeneuve présente le budget 2016 avec les modifications apportées depuis l'envoi par mail de ce budget aux membres du Conseil d'Administration.

VOTE - proposition du budget 2016 : pour à l'unanimité

VOTE - autorisation au chef d'établissement à signer les bons de commande : pour à l'unanimité.

3) Signature des conventions :

- Association Alternative et Proximité - loto : Mme Villeneuve informe l'assemblée que le loto de l'association de parents d'élèves se déroulera dans le réfectoire du collège et dans une salle de la vie scolaire, la salle de permanence pour le vestiaire le dimanche 31 janvier 2016. Il convient donc de signer une convention entre l'association, le collège et le Conseil Départemental de la Gironde.

VOTE : pour à l'unanimité.

- **CESCI** : mise en place d'actions communes inter-établissements de la ZAP. Convention signée entre le collège d'Hourtin et le collège d'Arsac.

VOTE : pour à l'unanimité.

- **FIPD** : Mme Eldin explique qu'il s'agit d'un projet sur 4 ans pour éviter le décrochage scolaire d'élèves de 6^{ème} identifiés en 2014/2015. Le but est de mettre en valeur les savoir-faire de ces élèves et leur redonner une motivation

Commenté [B5]: ...possible que les enseignants aient accès au robinet de coupure d'eau en salle 6...

Commenté [B6]: ...et une salle de la vie scolaire...

scolaire pour venir au collège. Ce projet est porté par M. Verfaillie et M. Bonnin, (professeur d'histoire géographie) les vendredis sur la pause méridienne. Il concerne 15 élèves garçons et filles de 5^{ème}. La subvention allouée cette année est de 2 000.00 €.

M. Verfaillie précise que ce projet a débuté début novembre, il reste optimiste sur l'implication et l'investissement de ces élèves dans ce projet. Les élèves travaillent actuellement sur le choix de la sonnerie du collège (culture artistique).

M. Verfaillie dit qu'il y a eu 3 séquences à ce jour. Lors de la 1^{ère} séquence, 100 % des élèves ont répondu présents. A la 2^{ème} séquence, ils n'étaient plus que 50 %.

Mme Deslandes demande si ce projet sera mené juste sur un an. Mme Eldin répond qu'il s'agit d'un suivi de cohorte sur 4 ans.

M. Verfaillie demande s'il sera possible d'acheter du matériel pour ce projet avec la subvention de la FIPD de 2 000.00 €. Mme Aguirre Leroy répond positivement.

VOTE : pour à l'unanimité.

- Convention bipartite - département - établissement vente de l'électricité:

Mme Villeneuve informe les membres du Conseil d'Administration que cette convention est bipartite. Un syndicat départemental a mis en place une procédure d'appel d'offres auquel participent tous les collèges de Gironde.

Le collège recevra les 1^{ères} factures en février 2016. Convention signée entre le collège et le Conseil Départemental de la Gironde.

VOTE : pour à l'unanimité.

4) Modification du barème des aides au titre du fonds social :

Mme Aguirre Leroy explique à l'assemblée que le barème n'a pas été réévalué depuis 2008.

Mme Villeneuve propose que le barème subisse une augmentation de 20 % et rappelle le mode de calcul du quotient familial, à savoir les revenus moins le loyer ou le montant du prêt d'accession à la propriété divisé par le nombre de personnes vivant au foyer.

VOTE : pour à l'unanimité.

5) Renouvellement contrats aidés :

Mme Villeneuve informe les membres du Conseil d'Administration que 3 contrats CUI/CAE se terminent le lundi 30 novembre 2015. (2 contrats en école primaire et 1 contrat au collège)

Mme Aguirre Leroy précise que les contrats CAE ont un coût pour le collège et que cela avait été exposé par l'agent comptable en Conseil d'Administration. Le contrat CAE supplémentaire qui avait alors été octroyé à l'établissement a été supprimé.

Mme Aguirre Leroy a donc demandé à ce que le collège soit désengagé de ce système au vu des difficultés financières de l'établissement. La DSDEN de

Commenté [B7]: ensuite étendu à tous les niveaux pour pouvoir identifier les élèves décrocheurs sur tous les niveaux et non pas uniquement sur celui qui était en 6^{ème} en 2014-2015 ?

Bordeaux a donné son accord et s'est engagée à retrouver un établissement support pour la gestion des 2 contrats CAE en école primaire arrivés à terme.

Mme Goyon demande à Mme Aguirre Leroy de faire lecture d'une motion des enseignants, relative à la suppression du poste CAE au collège.

Mme Villeneuve précise que les salaires de 4 contrats CAE restants ont été pris en compte dans le calcul du budget 2016 (3 contrats CAE au collège et un contrat CAE à l'école primaire de Queyrac). Le vote concerne les 2 contrats CAE du Conseil Départemental qui se terminent le 15 février 2016 mais qui seront probablement renouvelés pour un an au vu du statut des 2 personnes employées.

VOTE : pour à l'unanimité

Questions diverses :

a) les parents d'élèves souhaiteraient avoir un bilan de l'expérience des adultes référents tuteurs par niveau dans le cadre de la lutte contre le mal-être au collège, l'an passé : bilan beaucoup plus positif car les élèves ont bien identifié les adultes référents. C'est la troisième année de ce projet, l'établissement ayant reçu une subvention pour 3 ans.

M. Verfaillie précise qu'il reste 6 ou 7 classes à voir. La difficulté majeure rencontrée est de faire intervenir l'adulte référent sur ses heures de classe pour les enseignants. Il donne la parole à Mesdames Pernègre et Mauricio, ATTEE et adultes référentes : les élèves de 3^{ème} connaissent bien le système. Mesdemoiselles Gaurat et Prévost confirment. Les élèves viennent plus facilement vers les agents notamment au moment du passage cantine.

M. Verfaillie indique que cela apporte également une légitimité des adultes dans l'établissement.

Mme Aguirre Leroy précise que ce projet subventionné durant 3 ans pour les enseignants, pourra se poursuivre, mais sur la base du bénévolat. Mme Aguirre Leroy dit que le but est de fidéliser ce projet.

b) les parents d'élève demandent un bilan sur le déroulement et l'épreuve de l'histoire des arts 2014/2015 : Mme Eldin dit que cela a bien fonctionné dans la mesure où la date d'échéance pour 3 œuvres sur 5 a été fixée en janvier. Elle précise qu'elle ne sait pas si avec la réforme des collèges, cette épreuve fera toujours partie du DNB.

c) Mme Deslandes, dans un souci de développement durable et pour simplifier le travail de la secrétaire de direction, demande s'il serait possible de transmettre

au secrétariat du collège les comptes rendus de chaque conseil de classe pour transmission par mail aux parents d'élèves. Mme Eldin et Mme Aguirre Leroy répondent qu'après vérification auprès de la secrétaire de direction, elles répondront à cette demande. Mme Eldin précise que cela n'est pas possible via ARGOS.

Mme Aguirre Leroy informe l'assemblée que le bal de Noël du collège se déroulera le vendredi 18 décembre 2015 et que le thème choisi cette année est : une couleur par lettre (ainsi par exemple les 6^{ème} A, 5^{ème} A, 4^{ème} A et 3^{ème} A seront habillés de la même couleur) ; elle trouve l'idée très originale.

M. Verfaillie précise que la première réunion avec les éco délégués s'est tenue la semaine dernière et qu'il a été décidé d'un travail sur la solidarité. Le collège s'est inscrit aux Restos du Cœur. Les éco délégués lancent une campagne pour initier une collecte engagée et proposent par exemple de venir à la fête du collège avec un cadeau de Noël pour les Restos du Cœur (jouet, alimentaire, hygiène...).

Mme Aguirre Leroy informe les parents d'élèves présents que seulement 10 personnes à ce jour se sont inscrites comme bénévoles alors qu'il faudrait entre 25 et 30 adultes pour encadrer les élèves lors de cette fête dans des conditions de sécurité optimales.

Pour finir, Mme Goyon remercie la municipalité d'Arsac pour les lampes chauffantes installées sur la mezzanine du gymnase. Elle précise que c'est très agréable et que c'est une bonne chose.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19H11.